

CCAS DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S Séance du 05 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 05 Avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Présidente du CCAS, en suite de la convocation en date du vingt-huit mars deux mil vingt-trois.

Présents : Sandrine GOMBERT - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Marie-Renée LOUVION - Pascal CROMBE - Christine LEONET - Jean-Michel GODIN - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Alberte LECROART - Bernard VANDENHOVE - Pierre BOURBOUZE - Bruno LOUVION - Jean-Claude DERCHE.

Absents : Léa DEQUAYE, Grégory SPYCHALA, Gérard QUINET

Pouvoir : Christian DEGRAVE ayant donné pouvoir à Marie-Geneviève DEGRANDSART

Secrétaire de séance : Véronique JOLY

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 14

Délibération n°2023-02-09

7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- Constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 qui présente un résultat identique à celui du compte de gestion, et considérant le principe énoncé ci-dessus, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

La section d'investissement du compte administratif laisse apparaître un besoin de financement de **3 766.41 €** et la section de fonctionnement, un excédent de clôture de **74 996,77 €**.

L'affectation du résultat 2022 de 74 996.77 € s'établirait comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Couverture du besoin de financement (compte 1068) | 3 766.41 € |
| - Report en fonctionnement du solde (compte 002) | 71 230.36 € |

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

Article 1 : de se prononcer favorablement sur l'affectation de résultat proposée :

- | | |
|---|-------------|
| - Couverture du besoin de financement (compte 1068) | 3 766.41 € |
| - Report en fonctionnement du solde (compte 002) | 71 230.36 € |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



La Présidente,
Sandrine GOMBERT

Acte publié sur le site internet le 14/04/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le 12/04/2023

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr